



# Fiche 3 COMMUNICATION

AOÛT 2023

## LÉGISLATION

### Communication avec les services de premiers soins

A-3.001, r. 10 – RNMPSPS

Art. 12. L'employeur doit munir son établissement et le maître d'oeuvre sur son chantier de construction d'un système de communication efficace disponible immédiatement aux fins de communications avec les services de premiers soins.

La façon d'entrer en communication avec les services de premiers soins doit être clairement indiquée à proximité des installations de ce système.

Art. 13. Un **affichage adéquat** doit permettre une **localisation facile et rapide** des trousse et du système de communication prévu au présent règlement ainsi que de tout autre équipement de premiers secours.

Art. 14. Sur un chantier de construction, le ou les secouristes doivent s'identifier par le port d'un casque de sécurité marqué d'une croix.

## COMMUNICATION / AFFICHAGE

## AFFICHE

L'affiche « Premiers secours » produite par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) peut être commandée ou téléchargée sur le site Web de la CNESST. [https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc900-801web\\_1.pdf](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc900-801web_1.pdf)  
L'affiche comporte les informations suivantes en conformité avec l'art 14 :

- l'adresse civique de l'établissement;
- le nom, prénom, poste et quart de travail de chacun de ces secouristes;
- les numéros de téléphone du centre hospitalier et de la clinique médicale les plus proches à composer en cas d'urgence;
- l'emplacement des trousse de premiers secours, sur lesquelles on doit voir une croix et les mots « PREMIERS SECOURS »;
- les coordonnées de l'équipe de santé au travail.

## AFFICHAGE DE L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS:

Apposer une ou des affiches permettant de repérer rapidement le matériel suivant.

Par exemple :

- Trousse de premiers secours
- Douches de secours
- Défibrillateurs externes automatisés (DEA)
- Dispositif d'oxygénothérapie

Les autres équipements d'urgence doivent être placés dans un endroit facilement accessible et connus par les affiches prévues à cette fin.



**PREMIERS SECOURS**

Adresse de l'établissement

| SECOURISTES QUALIFIÉS |                  |                  |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Nom, prénom           | Poste de travail | Quart de travail |
|                       |                  |                  |
|                       |                  |                  |
|                       |                  |                  |
|                       |                  |                  |
|                       |                  |                  |

**APPELS D'URGENCE**

|                    |  |
|--------------------|--|
| URGENCE <b>911</b> | INFO-SANTÉ <b>811</b>  |
| Ambulance          | Méro-Québec <b>1 800 790-2424</b>  |
| Police             | Centre d'urgence <b>1 800 463-5060</b><br>(urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)    |
| Service d'incendie | Urgence Environnement <b>1 866 694-5454</b>  |
| Centre hospitalier | Santé <b>0 613 996-6666</b> *666<br>(appel à frais fixes 24 heures sur 24) (toll-free) |
| Clinique d'urgence |  |

**TROUSSES DE PREMIERS SECOURS**

Employement

**SANTÉ AU TRAVAIL**

Nom du CISS/COUSS

Informaire

Téléphone

**CNESST** 1 844 838-0808

ATTENTION! TOUTE PERSONNE QUI A UN PROBLÈME DE SANTÉ GRAVE (EX. : ALLERGIE) DOIT EN INFORMER LE SECOURISTE.

Téléchargez l'application mobile sur l'App Store et Google Play!

En collaboration avec les centres intégrés de santé et de services sociaux ainsi que les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
[cnesst.gouv.qc.ca/Secourisme](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Secourisme)

Cet outil a été développé  
par un groupe de travail provincial  
en soins infirmiers du Réseau  
de santé publique en santé au travail  
(RSPSAT)

**Sources :**

-Protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2021-07, 2 p. Accessible en ligne dans le site Web de la CNESST.

Affiche premiers secours de la CNESST : DC900-801-15

-QUÉBEC, Règlement sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1, a. 223). à jour au 1 novembre 2021. art 75-76, , [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2021

-QUÉBEC, Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, chapitre A-3.001, r. 10, à jour au 15 septembre 2021, art. 12-13, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2021. Disponible en ligne dans les sites Web des Publications du Québec.

[secouristeenmilieudetravail.com](http://secouristeenmilieudetravail.com)



[www.santeautravail.qc.ca](http://www.santeautravail.qc.ca)

